















Tableau I : Salle communautaire hôtel de ville

<b>Résident</b>	<b>Tarification</b>
Journée complète	200 \$/h
<b>Non-résident</b>	<b>Tarification</b>
Journée complète	250 \$/h

Tableau II : Patinoire réfrigérée

	<b>Tarification</b>
Location à l'heure	35 \$/h
Location à l'heure (hiver)	120 \$/h

Tableau III : Location d'un gymnase

	<b>Tarification</b>
École des Orioles ou de la Riveraine	35 \$/h

VERSION ADMINISTRATIVE



Description du bien, service ou activité		Tarif
1.	<b>Incendie d'un véhicule d'un non-résident et la sécurité incendie</b>  Tarification pour les municipalités ou villes n'ayant pas d'entente avec la Ville de Saint-Zotique, les citoyens non-résidents, les citoyens corporatifs et les entreprises non-résidentes	Coût réel + frais d'administration
	a) Personnel requis (3 heures minimum) : Directeur, chef de division, chef aux opérations, capitaine, technicien en prévention, lieutenant, pompier incluant les avantages sociaux, les repas, les frais de kilométrage et d'administration	
	b) Équipements – Véhicules (3 heures minimum)	
	- Autopompe - Autopompe-citerne - Échelle 100 pieds - Unité de service - Poste de commandement - Véhicule léger transport - Véhicule de prévention	750 \$/h 900 \$/h 1 000 \$/h 400 \$/h 600 \$/h 350 \$/h 200 \$/h
2.	<b>Interventions</b> (facturé au propriétaire des lieux)	Coût réel + frais d'administration
	a) Feu à ciel ouvert et/ou usage de feux d'artifice sans permis	
	b) Vérification d'un foyer extérieur suite à une plainte et que le foyer est non conforme à la réglementation de la ville	
	c) Pour fausse alarme au-delà du premier déclenchement d'un système d'alarme au cours d'une période consécutive de douze mois	
3.	<b>Copie d'un rapport d'intervention</b>	17 \$
4.	<b>Formation – Inscription pour la formation des pompiers qui ne font pas partie de son personnel</b>	50 \$
5.	<b>Équipements de formation</b> (main-d'œuvre non incluse)	
	a) Autopompe	200 \$/h
	b) Échelle aérienne	500 \$/h
	c) Camion-citerne	200 \$/h
	d) Unité d'urgence	150 \$/h
	e) Camion de service	150 \$/h
	f) Remorque de feu de champs	150 \$/h
	g) Équipement de désincarcération	150 \$/h
	h) Véhicule tout terrain (VTT)	150 \$/h
6.	<b>Site d'entraînement pour examens de l'École nationale des pompiers</b> (le tarif horaire inclut un camion et un opérateur)	
	a) Pompier I pratique	
	i. Frais de base	500 \$
	ii. Tarif horaire	150 \$/h
	b) Matières dangereuses	
	i. Frais de base	500 \$
ii. Tarif horaire	150 \$/h	
	c) Pompier II pratique	
i. Frais de base	500 \$	
ii. Tarif horaire	150 \$/h	
7.	<b>Location du site d'entraînement du Service d'urgence et de sécurité incendie de Saint-Zotique pour entraînement Pompier I et autres formations</b>	
	a) Frais de base	300 \$
	b) Tarif horaire	150 \$
8.	<b>Placardage et sécurisation des lieux sinistrés</b>	Coût réel + frais d'administration

Les facturations d'entraide entre municipalité est conforme à l'entente relative à l'établissement d'un plan d'entraide de secteur en matière d'incendie ou d'intervention d'urgence avec les municipalités de Soulanges.

Description du bien, service ou activité		Tarif
1.	<b>Collecte des branches</b>	
	a) Collecte régulière	Gratuit
	b) Frais pour un volume de branches supérieur à 6,75 m <sup>3</sup> (1,5 m x 1,5 m x 3 m) durant la collecte régulière	300 \$
2.	<b>Ouverture et fermeture de l'eau</b>	
	a) Durant les heures de travail (avec préavis de 72 heures ouvrables minimum)	50 \$
	b) Durant les heures de travail (sans préavis de 72 heures ouvrables)	100 \$
	c) En dehors des heures de travail (minimum 4 heures)	200 \$
3.	<b>Permis et certificats</b>	
	a) Branchement aux réseaux d'aqueduc et d'égouts	Coût réel
	b) Remplissage de piscine (durant les heures interdites par la réglementation)	Coût réel
4.	<b>Autres frais</b>	
	a) Fauchage (minimum de 110 \$)	Coût réel + frais d'administration
	b) Raccordement à l'aqueduc et l'égout	
	c) Remplacement d'une valve à eau (bonhomme à eau)	
	d) Inspection des branchements d'aqueduc et d'égout en dehors des heures de service régulières	
	e) Toute réclamation émanant de la ville et ayant pour objet des dommages matériels, pertes économiques ou autres postes de dommages occasionnés à des biens meubles et/ou immeubles, propriétés de la ville	
f) Nettoyage d'une voie publique à la place d'un contrevenant non visé par les dispositions de remblai et de déblai prévu au règlement d'urbanisme		
5.	<b>Gestion des matières résiduelles</b>	
	a) Achat d'un nouveau bac	Coût réel moins subvention si applicable
	i. Bac roulant de 360 et 240 litres pour la collecte de déchets solides	
	ii. Bac roulant de 360 litres pour la collecte sélective	
	iii. Bac roulant de 240 litres pour la collecte des résidus organiques	
	iv. Bac roulant de 45 litres pour la collecte des résidus organiques	
v. Bac de comptoir pour la collecte des résidus organiques		

Description du bien, service ou activité		Tarif
<b>1.</b>	<b>Permis de lotissement</b>	
	a) Correction cadastrale	10 \$/lot
	b) Rue, parc, sentier piétonnier, résidu zone tampon, milieu humide, lot pour désignation du cadastre vertical, lot non destiné à la construction	20 \$/lot
	c) Lot constructible	400 \$/lot
<b>2.</b>	<b>Permis de construction – usage résidentiel</b>	
	a) Construction principale	
	i. 1 logement	5 \$/m <sup>2</sup>
	ii. 1 logement d'appoint	100 \$
	iii. 2 logements et plus	325 \$/logement + 50 \$/local commun note 1
	iv. Maison mobile	275 \$
	b) Construction complémentaire	
	i. Bâtiment de – de 6 m <sup>2</sup>	0 \$
	ii. Bâtiment accessoire de + de 6 m <sup>2</sup>	30 \$
	iii. Remise	35 \$
	iv. Garage isolé et attenant	60 \$
	v. Garage intégré	60 \$
	vi. Piscine hors-terre	25 \$
	vii. Piscine creusée ou semi-creusée	40 \$
	viii. Spa	20 \$
	ix. Autre construction	30 \$
	c) Agrandissement	
	i. Agrandissement sans garage intégré	5 \$/m <sup>2</sup>
	ii. Agrandissement avec garage intégré	5 \$/m <sup>2</sup> + 60 \$
	d) Rénovation, transformation et réparation	
	i. Rénovation intérieure	
	A. Travaux de – de 5 000 \$	25 \$
	B. Travaux de 5 000 \$ à 25 000 \$	60 \$
	C. Travaux de + de 25 000 \$	100 \$
	ii. Rénovation extérieure	
	A. Patio et galerie	10 \$
	B. Portes et fenêtres	25 \$
	C. Toiture	10 \$
	D. Revêtement extérieur	15 \$
	E. Bâtiment complémentaire	10 \$
<b>3.</b>	<b>Permis de construction – Usage non résidentiel</b>	
	a) Construction principale	
	i. Bâtiment agricole	100 \$
	ii. Bâtiment mixte (résidentiel et commercial)	150 \$/commerce + 325 \$/logement + 5 \$ m <sup>2</sup>
	iii. Commercial, industriel, public et récréatif	100 \$/local + \$ m <sup>2</sup>
	iv. Municipal	0 \$
	b) Construction complémentaire	
	i. Bâtiment de – de 20 m <sup>2</sup>	25 \$
	ii. Bâtiment de + de 20 m <sup>2</sup>	100 \$
	iii. Bâtiment agricole	100 \$
	iv. Bâtiment municipal	0 \$
	c) Agrandissement	
	i. Bâtiment principal	
	A) Mixte (résidentiel et commercial)	50 \$ + 5 \$ m <sup>2</sup>
	B) Commercial, public et récréatif	50 \$ + 5 \$ m <sup>2</sup>
	C) Industriel	700 \$ + 5 \$/m <sup>2</sup>
	D) Municipal	0 \$
	ii. Bâtiment agricole	
	A) Travaux de – de 50 000 \$	75 \$
	B) Travaux de + de 50 000 \$	100 \$
	C) Bâtiment complémentaire	30 \$
	iii. Bâtiment complémentaire	
	A) Commercial, public, récréatif et industriel	50 \$

Description du bien, service ou activité		Tarif
<b>3.</b>	<b>Permis de construction – Usage non résidentiel (suite)</b>	
	d) Rénovation, transformation et réparation	
	i. Bâtiment principal	
	A) Travaux de – de 2 000 \$	25 \$
	B) Travaux de + de 2 000 \$	75 \$
	C) Porte et fenêtre, revêtement extérieur, toiture et patio	25 \$
	ii. Bâtiment complémentaire	20 \$
	e) Enseigne temporaire	
	i. Projet de développement domiciliaire, commercial ou industriel dans l'emprise de rue	400 \$/année/projet (ce montant comprend l'affichage sur trois enseignes principales réparties sur le territoire et une secondaire à l'entrée du projet de développement)
	ii. Projet de développement domiciliaire, commercial ou industriel	60 \$
<b>4.</b>	<b>Certification d'autorisation</b>	
	a) Abattage d'arbre	
	i. Abattage d'arbre (chapitre 9, règlement de zonage numéro 529)	0 \$
	ii. Déboisement (chapitre 15, règlement de zonage numéro 529)	100 \$
	b) Abrogé	
	c) Démolition-déplacement de bâtiment	
	i. Démolition bâtiment principal	40 \$
	ii. Démolition bâtiment complémentaire	15 \$
	iii. Déplacement bâtiment principal	50 \$
	iv. Déplacement bâtiment complémentaire	10 \$
	d) Remblai/déblai	
	i. 1 à 3 lots ou pour un projet d'une superficie de – de 1 800 m <sup>2</sup>	50 \$
	ii. 4 à 10 lots ou pour un projet d'une superficie de 1 801 m <sup>2</sup> à 30 000 m <sup>2</sup>	250 \$
	iii. 11 à 50 lots ou pour un projet d'une superficie de 6 001 m <sup>2</sup> à 6 000 m <sup>2</sup>	500 \$
	iv. + de 50 lots ou pour un projet d'une superficie de + de 30 000 m <sup>2</sup>	750 \$
	e) Travail en milieu riverain	
	i. Stabilisation de la rive	50 \$
	ii. Accessoire (quai, support à embarcation nautique, embarcadère/débarcadère ou escalier)	25 \$
	f) Enseigne	
	i. Construction	50 \$/enseigne
	ii. Modification	30 \$/enseigne
	g) Installation souterraine	
	i. Ouvrage de captage d'eaux souterraines (puits)	50 \$
	ii. Nouvelle installation septique	150 \$
	iii. Remplacement d'une installation septique	50 \$
	iv. Installation d'un ponceau	50 \$
	h) Aménagement extérieur	
	i. Aménagement, réaménagement ou agrandissement et pavage d'une aire de stationnement (1 à 5 cases)	10 \$
	ii. Aménagement, réaménagement ou agrandissement et pavage d'une aire de stationnement de plus de 5 cases	25 \$
	iii. Clôture	10 \$
	iv. Mur de soutènement de plus de 1,7 m	10 \$
	v. Aménagement paysager visible de la rue sur un terrain riverain adjacent au lac Saint-François (PPU secteur est)	25 \$
	i) Autres travaux	
	i. Aménagement d'un écran tampon	25 \$
	ii. Tour de télécommunication	500 \$
	iii. Pieutage	0 \$

Description du bien, service ou activité		Tarif
<b>4. Certificat d'autorisation (suite)</b>		
j) Activité de rassemblement		
i. Activité de rassemblement privé, comprenant une cantine temporaire		15 \$
<b>5. Certificat d'occupation</b>		
a) Usage complémentaire		50 \$
b) Bâtiment mixte, commercial et industriel		100 \$
<b>6. Autres frais inhérents à une demande de permis</b>		
a) Pour tout permis de construction, le montant applicable au règlement concernant l'imposition d'une contribution destinée à financer tout ou partie de dépenses liées à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux numéro 762 et ses amendements, doit être ajouté aux frais du permis		
La délivrance d'un permis de construction est assujettie au paiement préalable, par le requérant, d'une contribution de <b>6 750 \$ pour chaque nouveau logement ajouté</b> dans le cadre de la réalisation des interventions suivantes :		
1 <sup>e</sup> La construction d'un nouveau bâtiment partiellement ou entièrement résidentiel, sauf pour un bâtiment construit suite à la démolition d'un bâtiment existant sur le même lot et sans ajout de logement		
2 <sup>e</sup> L'agrandissement ou la rénovation d'un bâtiment existant		
3 <sup>e</sup> La construction d'un nouveau bâtiment en plusieurs phases		
<b>7. Autres coûts</b>		
a) Règlement dérogation mineure n° 534		
i. Coût de la demande DM		200 \$
ii. Si dossier accepté par le conseil		800 \$
iii. Si dossier refusé par le conseil		Aucuns frais additionnels
b) Règlement colporteurs et commerces itinérants n° 705		
i. Permis pour personne physique habitant sur le territoire		150 \$
ii. Permis pour personne physique, hors du territoire		300 \$
iii. Permis pour une compagnie avec adresse sur le territoire		400 \$
iv. Permis pour une compagnie, hors du territoire		800 \$
v. Organisme reconnu par résolution du conseil		0 \$
c) Règlement utilisation extérieure de l'eau n° 743		
i. Permis pour arrosage nouvelle pelouse – Entre les 15 mai et 15 juillet		50 \$
ii. Permis pour arrosage nouvelle pelouse – Hors période		20 \$
iii. Permis pour système d'irrigation		20 \$
d) Règlement tarif		
i. Tarif pour demande de changement de zonage		2 000 \$
ii. Demande d'exemption de stationnements		2 000 \$
iii. Coût de licence viagère chien et chat		20 \$ par animal
iv. Coût de remplacement de licence de chien et chat		5 \$
v. Coût du contrôleur animalier pour la capture d'un chient ou chat non identifié		Coût réel + frais d'administration
vi. Coût d'emprunt d'une à deux semaines		Dépôt de 40 \$

Description du bien, service ou activité		Tarif
1.	<b>Descente à bateaux – Plage</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Résident <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Remplacement de la puce</li> </ul> </li> </ul>	10 \$/puce
	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) MRC VAUDREUIL-SOULANGES<sup>1</sup> <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Passes journalières <ul style="list-style-type: none"> <li>A) Coût</li> <li>B) Dépôt</li> </ul> </li> <li>ii. Passes saisonnières <ul style="list-style-type: none"> <li>A) Coût</li> <li>B) Achat de la puce</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	50 \$ 50 \$  200 \$ 10 \$
	<sup>1</sup> Valide du lundi au vendredi entre les 15 juin et 15 septembre, excluant les fins de semaine et jours fériés	
2.	<b>Descente à bateaux – 72<sup>e</sup> Avenue</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Résident</li> </ul>	Dépôt 30 \$/clé
3.	<b>Quai de la marina</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Location journalière (nuitée)</li> </ul>	1,50 \$ le pied linéaire (minimum 30 \$/jour)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) Tarification saisonnière avec services <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Résident</li> <li>ii. Non-résident</li> </ul> </li> </ul>	50 \$ le pied linéaire 60 \$ le pied linéaire
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) Tarification saisonnière sans service <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Résident</li> <li>ii. Non-résident</li> </ul> </li> </ul>	30 \$ le pied linéaire 36 \$ le pied linéaire
4.	<b>Entrée à la plage</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Résident</li> </ul>	Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) 0 à 4 ans</li> </ul>	Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) 5 à 17 ans</li> </ul>	12 \$
	<ul style="list-style-type: none"> <li>d) 18 ans et plus</li> </ul>	15 \$
	<ul style="list-style-type: none"> <li>e) 65 ans et plus</li> </ul>	12 \$
	<ul style="list-style-type: none"> <li>f) Stationnement</li> </ul>	5 \$ par véhicule
Offre exclusive pour les résidents des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges – Entrée deux pour un avec présentation d'une preuve de résidence		
5.	<b>Grille tarifaire pour la location</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>a) Location d'embarcation nautique (besoin d'une carte d'identité) <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Kayak 1 place</li> <li>ii. Kayak 2 places</li> <li>iii. Planche à pagaie</li> <li>iv. Planche à pagaie (enfant)</li> <li>v. Planche à pagaie (familial)</li> <li>vi. Pédalos 2 places</li> <li>vii. Pédalos 4 places</li> <li>viii. Yoga kayak</li> </ul> </li> </ul>	12 \$/h 22 \$/h 15 \$/h 10 \$/h 25 \$/h 15 \$/h 25 \$/h 10 \$/h
	<ul style="list-style-type: none"> <li>b) Équipements <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Gros BBQ<sup>2</sup></li> <li>ii. Petit BBQ<sup>2</sup></li> <li>iii. Petit sac de charbon</li> <li>iv. Gros sac de charbon</li> </ul> </li> </ul>	25 \$ <sup>1</sup> 12 \$ <sup>1</sup> 13 \$ 24 \$
	<sup>2</sup> Le charbon est non inclus	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>c) Jouets et veste de sauvetage <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Ballon</li> <li>ii. Frisbee</li> <li>iii. Jouet de sable</li> <li>iv. Veste de sauvetage</li> </ul> </li> </ul>	4 \$ 2 \$ 2 \$ 3 \$

Description du bien, service ou activité		Tarif
<b>5.</b>	<b>Grille tarifaire pour la location (suite)</b>	
	d) Parcours aquatique (Eau Défi) 1 heure <ul style="list-style-type: none"> <li>i. 6 à 8 ans (incluant l'accompagnateur)</li> <li>ii. 9 à 17 ans</li> <li>iii. 18 ans et plus</li> <li>iv. Famille (2 adultes et 2 enfants)</li> </ul> <p>Les résidents de Saint-Zotique bénéficient d'un rabais de 50 % sur le coût d'entrée du forfait Eau Défi 1 heure du lundi au vendredi, de 10 h à 12 h et de 16 h et 19 h</p>	18 \$ 10 \$ 12 \$ 38 \$
	e) Équipements divers (besoin d'une carte d'identité) <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Fatbike</li> <li>ii. Raquettes – adulte</li> <li>iii. Raquettes – enfant</li> </ul>	10 \$/h 4 \$/h 3 \$/h
	f) Tarification pour les camps de jour provenant de l'extérieur de la Ville de Saint-Zotique <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Entrée à la plage               <ul style="list-style-type: none"> <li>A) Enfant</li> <li>B) Accompagnateur</li> </ul> </li> <li>ii. Embarcation nautique               <ul style="list-style-type: none"> <li>A) Enfant</li> <li>B) Accompagnateur</li> </ul> </li> <li>iii. Eau Défi               <ul style="list-style-type: none"> <li>A) Enfant</li> <li>B) Accompagnateur</li> </ul> </li> </ul>	10 \$ Gratuit 14 \$ Gratuit 17 \$ Gratuit
<b>6.</b>	<b>Crèmerie</b>	
	a) Crème molle <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Petite</li> <li>ii. Grande</li> </ul>	4 \$ 5 \$
	b) Flotteur <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Petit</li> <li>ii. Moyen</li> <li>iii. Grand</li> </ul>	4,25 \$ 5,25 \$ 6,25 \$
	c) Slush <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Petite</li> <li>ii. Moyenne</li> <li>iii. Grande</li> </ul>	3 \$ 3,75 \$ 4,75 \$
	d) Coupe glacée	6 \$
	e) Lait frappé	7 \$
	f) Magnum	4,50 \$
	g) Cornet	4,25 \$
	h) Sandwich crème glacée	4,25 \$
	i) Popsicle	3,50 \$
	j) Breuvage <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Jus</li> <li>ii. Gatorade</li> <li>iii. Liqueur</li> <li>iv. Café</li> </ul>	3 \$ 3,50 \$ 2 \$ 2 \$
	k) Autres <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Bonbons (450 g)</li> <li>ii. Barbe à papa</li> <li>iii. Chips</li> </ul>	8 \$ 4 \$ 2 \$
	l) Thé aux perles 16 oz	6,50 \$
	m) Slush aux perles	1,75 \$ par cuillère de perles